

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2014

---

DROIT À L'INFORMATION DANS LE CADRE DES PROCÉDURES PÉNALES - (N° 1814)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par  
Mme Untermaier, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

A l'alinéa 15, substituer aux mots : « prévus au présent article », les mots : « mentionnés au premier alinéa ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.